

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015

N° 2015-51

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET

EVOLUTION DES TARIFS
DE LA PISCINE MUNICIPALE

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : J.P. PATUREL

Pendant la période estivale 2014, constatant l'évolution tarifaire des autres piscines de l'agglomération, la Ville a modifié temporairement les droits d'entrée de la piscine municipale. L'objectif de cette modification était de garder un équilibre dans la fréquentation des lieux de baignade pendant l'été. Le niveau de prestations et de sécurité justifie pleinement les tarifs mis en place. Cette évolution portait uniquement sur les tarifs unitaires non résidents.

Le bilan de l'été 2014 ayant été satisfaisant, il est envisagé de reconduire cette modification temporaire des droits d'entrée pour la saison estivale 2015 allant du 27 juin au 30 août 2015 comme suit :

Entrée public plein tarif :

- non résident : 8,40 €

Entrée public tarif réduit :

- non résident : 7,40 €

Soit une augmentation de 10 centimes par rapport aux tarifs appliqués pour la saison estivale 2014.

D'autre part, la piscine municipale s'est dotée, pour une centaine de ses casiers (sur 700), d'un nouveau système d'accès. Il sera effectif à compter du 1^{er} septembre 2015. Pour les usagers qui le souhaitent, l'ouverture du casier s'effectuera alors par contact grâce à un bracelet. Le bracelet supprime la nécessité d'un code secret et facilite ainsi l'usage des casiers notamment pour les personnes âgées, mal voyantes ou à mobilité réduite. Il est proposé de créer un tarif de vente de ce bracelet à 5 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 38 voix pour et 5 contre,

- APPROUVE

le projet de tarification adaptée concernant les personnes non résidentes à Caluire et Cuire et venant à la piscine en tarification unitaire pour la saison estivale 2015,

- APPROUVE

la création d'un tarif de vente pour les bracelets sans contact.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET